

NON FUMEUR

RÉSERVATION

La location prendra effet si je reçois à mon adresse, sous 5 jours (hors week end et férié) un exemplaire du contrat et des conditions générales datés et signés avec la mention « Lu et approuvé » accompagnés des arrhes.

RÈGLEMENT

Par virement, espèces, chèque bancaire, chèques vacances, chèques vacances/Connect,

- 50% du séjour à la signature du contrat
- 50% 30 jours avant le début du séjour.

UTILISATION DES LIEUX

La maison a une capacité de 5 personnes qui ne doit pas être dépassée. Le chèque de caution pourrait être débité.

CHARGES ET TAXES

Compris : linge de lit, serviettes, torchons, eau, gaz, électricité, internet par wifi

Non compris : Taxe de séjour : 1.76€ par adulte et par jour à partir de 18 ans.

Chauffage : en été, les radiateurs sont désactivés. Si vous désirez le chauffage à cette période, précisez-le sur le contrat.

La facturation s'établira d'après le relevé du compteur EDF 0,18€ kWh (offerts 10 Kw /J)

ÉTAT DES LIEUX ET INVENTAIRE au début et à la fin du séjour

DÉPÔT DE GARANTIE

2 chèques, espèces ou chèques vacances : 400€ pour la maison et 60€ pour le ménage. La caution maison est restitué au départ, déduction faites des éventuelles détériorations ou du coût de remise en état des lieux.

La caution ménage est restituée lorsque :

- Vaisselle faite et rangée
- Mobiliers et ustensiles divers remis à leur place initiale.
- Aspirateur passé et sol lavé,
- Sanitaires, frigo, plaques de cuisson propres.
- Poubelles vidées

CHIEN

Participation de 60€ pour la durée du séjour ;

Il doit figurer sur le contrat. Il n'accédera ni aux lits, ni à l'étage. Une barrière ferme l'accès de l'escalier.

Les détériorations maison et jardin seront à votre charge. Les « salissures » seront enlevées.

Chat non admis hôtel pour chats à 5 kms

CONDITIONS D'ANNULATION ou INTERRUPTION de séjour

Annulation voyageur : Notification par LRAR obligatoire.

Interruption anticipée et si ma responsabilité n'est pas mise en cause : aucun remboursement, hormis le dépôt de garantie

Arrhes non remboursables, sauf relocation du bien (remboursement net de 5 % d'indemnité).

Report : Possibilité de décaler le séjour sur l'année N ou N+1 (sous réserve de disponibilité).

Annulation propriétaire : En cas de force majeure, restitution intégrale des arrhes au locataire.

ASSURANCE

Vous êtes tenu d'assurer la maison louée. Veuillez la réclamer à votre assureur et me l'adresser pour finaliser le contrat.

Si l'extension villégiature (location de vacances) ne figure pas dans votre contrat d'habitation, demandez à votre compagnie d'assurances

l'extension de la garantie ou bien souscrivez un contrat particulier, au titre de clause "villégiature".

Vous vous déclarez d'accord sur les termes de ces conditions générales.

DATE SIGNATURE